Intégrité

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 17 October 1933

La qualité première qui doit distinguer l'homme d'État qui prend sur lui le fardeau de la vie publique et se consacre à la gestion des affaires des gens, c'est l'intégrité dans ce qu'il fait, dans ce qu'il dit, et dans les plans qu'il trace. L'intégrité, telle que je la conçois, signifie que l'homme d'État qui prend sur lui les charges publiques et entreprend de gérer les affaires des gens se montre équitable envers les gens au nom des gens, et équitable envers les gens contre lui-même avant tout, par-dessus tout, au-delà de tout, ne préférant jamais à l'équité aucune autre qualité, ne la dépassant jamais quelles que soient les circonstances. Cela signifie que le trait principal de l'homme politique intègre est une juste compréhension de l'égalité, un goût véritable pour elle, une incarnation d'elle jusqu'à ce qu'elle devienne partie de son tempérament et l'un des piliers de son caractère général, une chose sans laquelle aucun de ses actes ne saurait se concevoir, une chose dont la trace de l'équité, de la justice et du souci de l'égalité doit apparaître dans chacun de ses actes.

Omar ibn al-Khattab, que Dieu soit satisfait de lui, tenait l'égalité en plus haute estime que quiconque, la chérissait, et en avait un goût véritable ; il était équitable envers les gens au nom des gens, et équitable envers les gens contre lui-même avant de l'être contre eux-mêmes. Omar, que Dieu soit satisfait de lui, tenait à ce que ses gouverneurs et ses juges dans les provinces se conduisissent comme lui-même se conduisait au siège du califat, et tous se souviennent qu'il exigeait de ses juges un traitement égal des parties devant eux en toute chose, jusque dans ce où l'on ne peut atteindre l'égalité que par cette volonté rare et puissante qui ne distingue que les grands hommes — les penchants de l'âme, les inclinations du cœur, et ce qui se lit sur le visage d'un juge d'accueil ou d'aversion, d'amour ou de haine, de sympathie ou de parti pris. Ainsi Omar, que Dieu soit satisfait de lui, exigeait-il de son juge Abou Moussa al-Achari qu'il traitât également les parties devant lui jusque dans l'expression de son visage, et, pour une raison ou une autre, les générations de musulmans, à travers les époques, les lieux et les peuples les plus divers, depuis treize siècles ou plus, se sont accordées à voir en Omar le plus haut modèle de l'amour de la justice et du maintien de l'égalité parmi les musulmans.

Nous n'espérons pas que nos hommes politiques et ceux qui prennent sur eux les charges de la vie publique parmi nous soient des images vivantes d'Omar, ni de ces califes et chefs musulmans qui suivirent son exemple au grand âge de l'islam ; c'est là un espoir dont tout montre qu'il est hors de portée en ces temps-ci. Nous espérons, et nous en avons tout le droit, que la conduite d'Omar, que Dieu lui fasse miséricorde, puisse servir de guide à ceux qui prennent en charge la politique, qu'ils s'en inspirent autant qu'ils le peuvent, même de fort loin ; car s'ils le faisaient, ils s'épargneraient bien des maux — ils s'épargneraient devant leur propre conscience, et s'épargneraient cette crainte qui trouble les cœurs vivants lorsqu'ils songent à ce que Dieu a préparé aux injustes pour le jour du dur compte. Ils s'épargneraient le ressentiment des gens, leur impatience envers eux, leur méfiance à leur égard, et leur espoir d'être délivrés d'un pouvoir qui n'a nulle part de miséricorde ni de bienveillance, encore moins d'amour de la justice ou de souci de l'égalité et de l'équité.

Oui, et ils s'épargneraient d'être retenus par l'histoire de cette manière qui révulse les âmes, qui fait grimacer les visages et froncer les sourcils, et par-delà tout cela, ils contribueraient à répandre le bien, à diffuser la bonne conduite, et à mener les gens à aimer la justice, à désirer l'équité, à ressentir profondément les bienfaits de la démocratie et à croire fermement qu'elle est le meilleur système de gouvernement et d'ordre auquel l'humanité soit parvenue. Nous avons tout le droit d'espérer tout cela de nos hommes politiques et de ceux qui prennent en charge nos affaires publiques, parce que nous-mêmes accomplissons dûment nos devoirs sociaux et politiques. Il s'ensuit que ceux qui gèrent nos affaires ont l'obligation d'accomplir dûment leurs propres devoirs sociaux et politiques. Le peuple ne doit pas être tenu de donner tout ce qu'on lui demande pour les besoins de l'État, tandis que les ministères manquent à donner ce qu'on leur demande pour les besoins du peuple. Le peuple ne doit pas être tenu de donner à l'État les impôts qu'il lui impose, tandis que les ministères ne donnent pas au peuple ce qui lui est dû en dépensant ces impôts dans les intérêts et les affaires du peuple lui-même. Le peuple ne doit pas être tenu de faire passer les besoins de l'État avant ses besoins propres, pour que l'État refuse ensuite de s'en satisfaire, lui faisant tort et l'opprimant, et lui demandant plus qu'il ne peut supporter.

Peut-être ceux qui nous gouvernent et gèrent nos affaires savent-ils que le sentiment public, depuis que Sidqi Pacha s'est élevé au pouvoir, a désespéré de voir jamais le ministère le traiter avec miséricorde ou

bienveillance. Or le plus grand mal, le plus grand danger, serait que le peuple désespère de voir jamais le ministère le traiter avec justice et équité.

J'écris tout cela avec, devant moi, trois affaires qui appellent vraiment une longue réflexion sur ce que sont devenues les affaires de l'Égypte, lorsque les gens ont failli en matière d'égalité, lorsqu'ils se sont détournés d'en assurer le respect. Elles appellent aussi une longue réflexion sur cette intégrité qui doit être la condition première de quiconque prend en charge des fardeaux publics ou gère des affaires publiques.

Voici l'affaire d'Abou Girg, qui n'est sans doute qu'un titre pour d'autres affaires dont les protagonistes redoutent peut-être de les confier aux journaux, de crainte d'irriter par là les ministres et les gouverneurs, doublant ainsi le souci et la peine qu'ils portent déjà, la peine et l'effort qu'ils supportent déjà. C'est, au moins, un exemple hideux du mépris de l'égalité, de la discrimination délibérée entre les gens dans une affaire où l'on ne devrait jamais les discriminer, par justice. Al-Siyasa en discute depuis dimanche, et publie aujourd'hui une partie de ses preuves, avec des photographies qui ne laissent aucune place au doute. Le ministère reste silencieux, ne dit rien, ne nie rien. Croyez-vous, après ce silence qui ressemble tant à un aveu, qu'il persistera à laisser ce tort peser sur ces gens ? Ou croyez-vous qu'il le lèvera d'eux, et de leurs semblables, et punira ceux qui l'ont commis ? Car l'on disait que le président du Conseil avait été écarté du ministère de Sidqi Pacha précisément parce qu'il s'opposait à des torts de ce genre, et qu'il voulait un changement de politique de la part de son chef d'hier, son rival d'aujourd'hui.

Croyez-vous qu'il tolérera aujourd'hui ce à quoi il s'opposait au début de cette année ? Ou croyez-vous qu'il demandera au ministre responsable d'être équitable envers les gens contre lui-même, et équitable envers les gens contre eux-mêmes ? S'il le fait, tant mieux ; et s'il ne le fait pas, qu'il l'écarte du ministère, et les gens seraient heureux de le voir écarté, car cela viendrait d'un désir de justice et d'un souci de lever le tort et l'oppression.

Il y a une autre affaire qui exige l'attention du président du Conseil, et que nous lui avons signalée il y a quelques jours : celle de cette farce douloureuse et affligeante que joue le gouverneur de la Dakahlia avec les agents de l'enseignement obligatoire de sa province, lorsqu'il leur dicte sa loi, leur imposant une certaine tenue qui ne repose sur aucun droit ni

aucune justice, qui n'a aucun fondement dans un règlement ni dans une loi, mais qui n'est qu'un arbitraire qui devrait faire rire, si ce n'était une atteinte à la liberté, un fardeau pour les gens, et un gaspillage du temps des enseignants sur ce à quoi leur temps ne devrait jamais être gaspillé. Le ministre de l'Intérieur est responsable de cette farce. Il est de son devoir d'ordonner à son gouverneur de s'occuper sérieusement des affaires des gens, de ne contraindre aucun groupe d'entre eux à ce qu'il ne veut pas, et de ne pas dicter aux gens leur manière de s'habiller ; car il n'a pas été nommé inspecteur de la mode, mais pour tout autre chose, fort éloignée de toute inspection vestimentaire. Il est du devoir du président du Conseil de presser son collègue, le ministre de l'Intérieur, de mettre fin à cette farce, qui ne convient ni au sérieux, ni à la justice, ni au respect de la constitution ; s'il le fait, tant mieux ; et s'il ne le fait pas, qu'il l'écarte de son ministère, et personne ne le lui reprocherait, car il défendrait alors la liberté, la justice et la loi.

Une troisième affaire est une trace laissée par le précédent ministère, et il est du devoir du ministère actuel de la corriger ou de la démentir : on a dit que l'ancien ministre de l'Agriculture avait passé outre l'avis des experts techniques de son ministère et signé des contrats de location de terres pour des champs d'expérimentation, signant ces contrats après avoir déjà démissionné, engageant l'État dans des contrats qu'il n'avait pas le pouvoir d'engager, et dépensant dix mille livres qu'il n'avait pas le pouvoir de dépenser, alors que l'intérêt manifeste exigeait que cet argent ne fût pas dépensé, surtout en ce moment difficile. Il est du devoir du président du Conseil de nous exposer le fond de cette affaire, et il est du devoir du nouveau ministre de l'Agriculture — si ce qui se dit est vrai — d'effacer cette trace laissée par l'ancien ministre de l'Agriculture, bien que les deux hommes appartiennent au Parti du Peuple. Il est du devoir du président du Conseil de n'accepter de son collègue, le ministre de l'Agriculture, rien de moins que l'annulation de ces contrats, car l'intégrité politique ne lui impose rien de moins.

Il nous semble que la vie publique recèle bien des choses tout aussi dangereuses, tout aussi éloignées de la justice et de l'égalité, que l'affaire d'Abou Girg, la farce de la Dakahlia, et les contrats de l'ancien ministre de l'Agriculture. Il nous semble que l'intégrité politique exige du président du Conseil qu'il consacre son temps à redresser ce tort et à corriger cette corruption ; ce serait bien plus utile et plus profitable que de passer son temps à se quereller avec Sidqi Pacha, qui est de toute façon trop faible pour valoir la querelle.